

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-279 du 9 Septembre 1994

Portant nomination de Monsieur
Euloge HINVI en qualité de
Premier Conseiller à l'Ambassade
du Bénin à Bruxelles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94- 134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 92-50 du 03 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU Le Décret N° 149/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR Proposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Septembre 1994 ;

SECRET :

Article 1er.- Monsieur Euloge HINVI est nommé Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Bruxelles.

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Euloge HINVI bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Premiers Conseillers par Décret N° 149/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

.../...

Article 3.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 9 Septembre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,


Robert M. DOSSOU.-

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 MEPR-DN 4 MAEC-MF 8 AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DFCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 AMBA-BENIN-BRUXELLES 2 INTERESSE 1 JO 1.-